

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° UM/2020/002 du 28/07/2020, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farlède, pour :

- Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zones urbaines,
- Procéder à la « Grenellisation » du PLU, conformément à la législation applicable,
- Procéder à « l'Alurisation » du PLU en intégrant la suppression du coefficient des sols et de la taille minimale des parcelles et en actant la nouvelle réglementation liée à l'ouverture des zones AU strictes
- Confirmer la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des grands espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine de la commune.

Le projet de révision a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Par délibération n° 2019/147 du 19.12.2019, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision n° 1 du PLU.

A cet effet, M. Jean-Charles REY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête se déroulera du 24.08.2020 au 16.10.2020 inclus. La durée de l'enquête est de 54 (cinquante-quatre) jours.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farlède les :

- Lundi 24.08.2020, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Mardi 08.09.2020, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Mercredi 23.09.2020, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Lundi 05.10.2020, de 8 h 30 à 12 h 30,
- Vendredi 16.10.2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquerevision1@lafarlede.fr. Les observations et propositions seront consultables sur le site internet de la commune www.lafarlede.fr.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être sollicitées auprès de la direction de l'urbanisme (M. Lilian CARDONA) du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17h 00, par téléphone au 04.94.27.85.87 et aux mêmes horaires ou par mail : urbanisme@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la révision n° 1 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.